



CANADA

**C
o
m
m
u
n
i
q
u
é**

n° 84

PRIERE DE NE PAS PUBLIER AVANT
09:00 HEURES, LE DIMANCHE
7 NOVEMBRE 1971

COMMUNIQUE CANADO-YOUGOSLAVE

DEPARTMENT OF EXTERNAL AFFAIRS
MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

Son Excellence M. Josip Broz Tito, président de la République fédérative socialiste de Yougoslavie, et Madame Broz ont effectué une visite d'Etat au Canada, du 2 au 7 novembre 1971, à l'invitation du Gouverneur général, M. Roland Michener. La visite du président Tito a servi à la fois à mettre en lumière les importants progrès réalisés dans les relations canado-yougoslaves et à faire avancer la cause d'une coopération et d'une compréhension meilleures entre les deux pays. Le président Tito et sa suite ont eu l'occasion de prendre contact avec la diversité culturelle du Canada et avec le mode de vie des Canadiens dans de nombreux secteurs d'activité et dans diverses régions du pays.

Le président Tito était accompagné de S.E. M. Kiro Gligorov, membre de la présidence de la RFSY, de S.E. M. Vidoje Zarkovic, président de l'Assemblée de la République socialiste du Monténégro et membre de la présidence de la RFSY, de S.E. M. Mirko Tepavac, secrétaire fédéral aux Affaires étrangères, et de Mme Tepavac, de Mme Mirjana Krstinic, membre du Conseil exécutif fédéral, et d'autres personnes.

Pendant leur séjour au Canada, dont l'ambiance reflétait les relations amicales qui existent entre le Canada et la République fédérative socialiste de Yougoslavie, le président Tito et sa suite ont eu des entretiens officiels à Ottawa et ont visité les villes de Québec et Halifax. Le Gouverneur général, M. Roland Michener, a donné un grand dîner officiel à Rideau Hall en l'honneur du président Tito, qui a été aussi l'hôte d'un déjeuner offert par le Premier ministre. Le président a aussi été présenté au Parlement. Un groupe d'importants hommes d'affaires a été présenté au président Tito par le ministre de l'Industrie et du Commerce, M. Pepin.

Le président et sa suite ont visité divers établissements scientifiques, industriels, culturels et éducatifs. Dans la province de Québec, le président et sa suite ont fait une visite touristique de la ville de Québec et ont été reçus à dîner par le Premier ministre de la province, l'honorable Robert Bourassa. A Halifax, le président Tito a été l'invité d'honneur à un dîner offert par le Premier ministre de la Nouvelle-Ecosse, l'honorable Gerald Regan; il a aussi reçu un doctorat honorifique de l'Université Dalhousie.

Le président Tito a eu des entretiens officiels avec le Premier ministre Trudeau. Des conversations ont également eu lieu entre M. Tepavac, secrétaire fédéral aux Affaires étrangères et le Secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures, M. Sharp. De leur côté, M. Gligorov et Mme Krstinic se sont entretenus avec M. Benson, ministre des Finances, et avec M. Aitken, président de la Société pour l'expansion des exportations. Tous ces entretiens, qui se sont déroulés dans un esprit de franchise, de cordialité et de compréhension mutuelle, ont donné lieu à des échanges de vues très larges sur l'état actuel et sur les perspectives d'avenir des relations canado-yougoslaves, de même que sur les questions internationales d'intérêt commun. Il y a eu aussi échange de vues sur les problèmes actuels et l'évolution future des Etats fédéraux.

Les participants canadiens aux entretiens ont exposé les objectifs fondamentaux de la politique étrangère canadienne, y compris l'objectif de promouvoir, de concert à la fois avec les alliés du Canada et les autres pays, la paix, la stabilité et la compréhension internationales; les participants yougoslaves ont précisé l'orientation de la politique étrangère de la Yougoslavie, fondée sur le principe du non-alignement. Il a été noté que les pays non alignés ont un rôle utile à jouer, de concert avec tous les autres pays, pour promouvoir l'adoption de solutions pacifiques aux problèmes internationaux et encourager une collaboration plus étendue entre tous les pays, indépendamment de leurs divergences ou similarités.

Les deux parties ont affirmé l'attachement du Canada et de la Yougoslavie à la cause de la paix et de la sécurité internationales, à l'amélioration des relations entre Etats sur la base des principes de non-ingérence dans les affaires intérieures, de la renonciation à l'emploi ou à la menace de la force, de la confiance mutuelle, de la réciprocité et du règlement des différends par des moyens pacifiques conformément aux objectifs et aux principes de la Charte des Nations unies. Elles se sont déclarées convaincues que les relations pacifiques entre Etats ne sont possibles que dans le respect de l'égalité, y compris le droit de chaque Etat de choisir et d'élaborer librement ses structures politiques, sociales et économiques, et le respect de l'indépendance politique, de l'intégrité territoriale des Etats et de l'inviolabilité des frontières.

Les deux parties ont fait part de leur profonde satisfaction devant l'accroissement des relations canado-yougoslaves, et ont jugé encourageantes les perspectives d'avenir. On a noté que les visites faites dans le passé par des représentants des deux pays au niveau gouvernemental ont contribué au développement de la confiance mutuelle et il a été décidé qu'elles seraient désormais plus nombreuses. Les deux parties ont exprimé la conviction que, compte tenu des caractéristiques et des vues particulières des deux pays, l'essor futur de leurs relations est dans l'intérêt non seulement des peuples canadien et yougoslave, mais aussi de la coopération internationale en général. Dans cette optique, elles ont décidé que les consultations se feraient plus fréquentes, à divers niveaux, sur des questions d'intérêt commun.

Les deux parties ont pris note avec satisfaction du volume accru des échanges commerciaux entre la Yougoslavie et le Canada, et, en particulier, de l'importance croissante que prennent les produits finis dans ce commerce. L'apport des visites de délégations, d'hommes d'affaires et de personnalités officielles, à l'essor du commerce bilatéral a aussi été signalé; les deux parties se sont déclarées convaincues que des projets conjoints entre des entreprises canadiennes et yougoslaves établis selon l'évaluation commune de leurs avantages, et conclus sur la base des règlements en vigueur dans les deux pays offraient un moyen efficace de développer encore davantage les échanges commerciaux entre les deux pays. Les deux parties ont passé en revue le statut de leurs relations commerciales actuelles et ont annoncé d'un commun accord leur intention de mettre à jour et de renouveler leur accord commercial bilatéral. Les deux parties ont l'intention de poursuivre leurs efforts en vue de développer et de faciliter les échanges commerciaux entre les deux pays. Elles ont pris note avec satisfaction de l'accroissement récent des exportations canadiennes vers la Yougoslavie et ont convenu qu'une évolution analogue des exportations yougoslaves vers le Canada est à souhaiter.

Les parties ont noté le rôle important que joue la Société canadienne pour l'expansion des exportations dans le développement de la coopération économique entre le Canada et la Yougoslavie. La valeur des prêts consentis par cet organisme à la Yougoslavie s'élève jusqu'ici à environ 20 millions de dollars.

On s'est mis d'accord sur un nouveau prêt d'environ 40 millions relatifs à la vente de locomotives. Les formalités seront complétées sous peu. Des négociations sont également en cours entre la SEE et cinq grandes entreprises yougoslaves concernant des prêts d'une valeur totale d'environ \$100 millions pour la réalisation de projets dans l'industrie chimique, l'aéronautique; les mines, les transports et le tourisme. Ils se sont mis d'accord sur la possibilité de conclure un accord-cadre relatif à la garantie par la SEE des investissements canadiens en Yougoslavie.

Conformément au désir des deux pays d'accroître leurs relations bilatérales, un échange de lettres a eu lieu entre le Canada et la République fédérative socialiste de Yougoslavie, afin d'encourager de nouveaux contacts et échanges scientifiques et techniques, ainsi que les applications industrielles de la science et de la technologie.

Prenant acte des déplacements plus nombreux de leurs nationaux entre les deux pays, et en particulier l'essor du tourisme, et reconnaissant le rôle de celui-ci dans le développement de la connaissance et de la compréhension mutuelles, les parties ont convenu que des négociations relatives à un accord d'aviation civile auraient lieu dès que cela conviendrait de part et d'autre.

Jugeant souhaitable, en outre, d'encadrer leurs relations consulaires, les parties ont pris la décision de négocier une entente dans ce domaine.

De plus, les participants canadiens aux entretiens ont fait savoir aux participants yougoslaves qu'une fois mises en oeuvre les dispositions administratives nécessaires, le visa de non-immigrant ne serait plus exigé des ressortissants yougoslaves qui visitent le Canada. Sous certaines conditions, des visas pour entrées multiples, valables pour un an, seraient accordés aux représentants commerciaux non officiels de Yougoslavie durant leur affectation au Canada. La partie yougoslave a exprimé sa satisfaction à ce sujet et a confirmé son intention d'accorder des avantages réciproques en conformité avec la politique établie de la RFSY.

Les deux parties ont exprimé la conviction que les Canadiens d'origine yougoslave constituent un lien qui favorise le développement des relations amicales et de la coopération entre les deux pays.

On a relevé avec satisfaction le fait que les règlements et formalités canadiens d'immigration prévoient maintenant l'admission de requérants yougoslaves indépendants, en plus des personnes à charge qui ont des répondants, et des parents désignés.

La discussion des questions internationales a révélé l'existence de points de vue communs à l'égard de plusieurs problèmes d'actualité. De l'avis des deux parties, bien que les grandes puissances aient des responsabilités particulières, les puissances plus petites ont également un rôle important à jouer dans le domaine des relations internationales. On s'est félicité de part et d'autre des récents efforts visant à diminuer les tensions internationales par voie de négociation. Les deux parties ont exprimé l'espoir que cette évolution s'étende à un plus grand nombre de régions et un nombre toujours croissant de pays. La paix et la sécurité sont indivisibles, car nous vivons aujourd'hui dans un monde interdépendant.

Examinant la situation en Europe, les parties ont reconnu l'importance de l'accord quadripartite sur Berlin pour la réduction des tensions. Elles ont exprimé l'espoir que l'on prenne, dans les plus brefs délais, toutes les dispositions voulues pour une conclusion satisfaisante des négociations sur Berlin, ce qui faciliterait l'adoption de nouvelles mesures dans le sens de la détente et de la stabilité.

Se félicitant de ces perspectives favorables, les deux parties souhaitent voir se réunir une conférence adéquatement préparée sur la sécurité et la coopération en Europe, à laquelle participeraient tous les Etats européens, le Canada et les Etats-Unis. Cette conférence, espèrent-elles, renforcerait la sécurité européenne dans son ensemble, et contribuerait à normaliser et à améliorer les relations entre les Etats européens selon des principes approuvés par tous. Des consultations multilatérales à ce sujet entre tous les pays intéressés seraient utiles.

Les deux parties ont exprimé la conviction que le renforcement de la sécurité internationale et la préservation de la paix universelle sont des objectifs importants à poursuivre, au moyen notamment de mesures appropriées de contrôle des armes et de désarmement, l'objectif ultime à rechercher étant le désarmement

général et complet. Elles sont en faveur de réductions mutuelles et équilibrées des forces armées et des armements dans les régions où la confrontation militaire crée un danger particulier, et plus spécialement en Europe.

En leur qualité de membres de la Conférence du Comité du désarmement, les deux parties ont pris l'engagement de faire tout leur possible pour réaliser des progrès concrets en vue de stopper la course aux armements. Au Comité de Genève et à l'Assemblée générale des Nations unies, elles comptent voir se poursuivre les contacts utiles et la collaboration entre leurs délégations sur l'ensemble des problèmes relatifs au contrôle des armes et au désarmement. Elles ont discuté de leurs préoccupations touchant la poursuite des essais nucléaires, de la nécessité d'une interdiction globale des essais, des propositions canadiennes soumises à l'étude de la Conférence du Comité du désarmement concernant les moyens de réduire les expériences souterraines d'armes nucléaires en attendant l'interdiction complète des essais, et du projet de convention interdisant les armes chimiques et biologiques, projet qu'appuient les deux pays. Les parties s'emploieront à faire adopter cette convention par l'Assemblée générale, étant donné qu'elle devrait conduire à la prohibition totale des moyens de guerre chimiques et bactériologiques.

Les parties ont exprimé leur contentement de voir se poursuivre, à Helsinki et à Vienne, les négociations entre les deux principales puissances nucléaires sur la limitation des armes nucléaires stratégiques; un autre sujet de satisfaction était la mise au point et l'ouverture à la signature et à la ratification, cette année, du Traité interdisant de placer des armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive sur le fond des mers et des océans ainsi que dans leur sous-sol. Il restait cependant beaucoup de travail urgent à accomplir pour mettre fin à la course aux armements, et en particulier à la course aux armements nucléaires.

Les parties ont fait l'examen de divers points de tension du monde. La situation au Pakistan oriental, la présence de millions de réfugiés pakistanais en Inde et la gravité des tensions qui en résultent dans la région continuent d'inspirer de l'inquiétude. Il incombe à la communauté internationale d'intervenir pour empêcher la situation de se détériorer, d'encourager une solution politique qui préserverait les droits et les intérêts des peuples de la région, et de faciliter le retour rapide et sûr des réfugiés dans leurs foyers.

Les deux Gouvernements se soucient gravement de l'absence de progrès véritables dans la direction d'un règlement pacifique global, juste et permanent au Moyen-Orient. Ce règlement, à leur avis, doit s'appuyer sur l'application intégrale de la résolution 242 du Conseil de sécurité en date du 22 novembre 1967. Les deux Gouvernements soutiennent les efforts déployés par l'ambassadeur Jarring, représentant spécial du secrétaire général des Nations unies, pour assurer l'application de cette résolution.

Un échange de vues a eu lieu sur la situation en Indochine. On a exprimé l'espoir, des deux côtés, qu'une paix juste et durable pourrait bientôt y être instaurée.

Les deux parties ont accueilli avec satisfaction l'admission de la République populaire chinoise à titre de seul représentant de la Chine, tant à l'Assemblée générale qu'au Conseil de sécurité des Nations unies.

Le Canada et la République fédérative socialiste de Yougoslavie attachent une grande importance aux Nations unies. Les deux pays sont déterminés à poursuivre leurs efforts pour renforcer l'organisation et la rendre plus efficacement en mesure de maintenir la paix et la sécurité universelles conformément à la Charte des Nations unies.

Les deux parties ont reconnu que les problèmes de la mise en valeur des régions sous-développées du monde, en particulier les disparités croissantes existant entre les pays développés et ceux en voie de développement requièrent d'une manière urgente la coopération active de toute la communauté internationale, compte tenu entre autres choses de l'importance que l'atténuation de tels problèmes comporte pour le renforcement de la paix et de la sécurité dans le monde.

Les deux parties se sont déclarées satisfaites de leurs entretiens et de leurs échanges de vues qui ont mis en évidence une fois de plus l'amitié, la confiance mutuelle et l'esprit positif qui sont devenus la marque caractéristique de leurs relations.